

04 - 15/02/2024 CREATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE PARKING DU GRAU (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 4
--	---	------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Création d'une salle associative parking du Grau.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour « la création d'une salle associative parking du Grau » il a été retenu : Pour le lot 1 « Gros Œuvre », l'entreprise « Rebuget sise 66690 Sorède » pour un montant total de 37 851 euros H.T. Pour le lot 2 « Meuniseries », l'entreprise « Rebuget sise 66690 Sorède » pour un montant total de 13 090 euros H.T. Pour le lot 3 « Doublages et cloisons », la « Sas Isobat sise 66240 St Estève » pour un montant total de euros 17 295 euros H.T. Pour le lot 6 « Peinture », « l'Atelier Oliver sis 66 350 Toulouges » pour un montant total de 3 153,50 euros H.T.
Article 2 :	Les lots 4 « Electricité » et 5 « Plomberie » n'ont pas été attribués et déclarés « sans suite » car les prestations seront exécutées par les services municipaux.

Fait à Argelès-sur-mer, le : 15/02/2024.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 22/02/2024

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,

Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2024

Application agréée F.legalite.com

99_RU-066-2166 00050-2024 0215-DEC04_15022